

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 152

9 février 2007

### SOMMAIRE

Adga Rhea Consultants S.A. ....	7263	Lemu Investments S.A. ....	7281
AD REM European Marketing and Communication Consultants S.A. ....	7266	Léon Weimers, les Héritiers ....	7263
Anima TV S.A. ....	7252	Lillen S.A. ....	7262
Audace S.A. ....	7262	Lure S.à r.l. ....	7280
Avenir Construction SA ....	7272	Lybra Holding S.A. ....	7253
Bambi S.A. ....	7263	Magine ....	7278
Bart Investments S.A. ....	7265	Marais Holding S.à r.l. ....	7254
Billington Holding S.A. ....	7273	Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. ....	7267
Blusea S.A. ....	7293	Metalflex S.à r.l. ....	7250
Bouvy S.A. ....	7272	MG Property Opportunities S.à r.l. ....	7281
Bridel Investments S.A. ....	7253	Montauban S.A. ....	7267
B.T.S.- Belltell Holding S.A. ....	7288	New Fast Mail S.à r.l. ....	7259
Bugs S.A. ....	7252	Next Adventure S.à r.l. ....	7276
Bureau d'Etudes J. Kneip & Associés ....	7270	OIH Environnement Holdings Europe S.à r.l. ....	7291
Business Group Luxembourg S.à r.l. ....	7250	Oil Tramper S.A. ....	7262
Compagnie de Gestion Foncière S.A. ....	7264	Palazzo Luxembourg S.A. ....	7266
Compagnie de Gestion Foncière S.A. ....	7265	Patrimonium Sicav ....	7273
Compagnie Européenne de Révision S.à r.l. ....	7253	Perform Invest S.A. ....	7250
Compagnie Internationale des Evénements sur Rails, S.à r.l. ....	7268	Place Ovale, S.à r.l. ....	7260
Cristaldistri S.A. ....	7264	Pro-Event S.A. ....	7272
Diaxo S.à r.l. ....	7259	Pro Forum S.A. ....	7266
Duchess III CDO S.A. ....	7263	R.G.R.B. International S.A. ....	7290
EditSoft S.à r.l. ....	7271	Sachem Investment S.A. ....	7261
"Electricité Innolux S.A.", anciennement "Etablissements Stajnar" ....	7272	SGH S.A. ....	7260
Heiderscheid Triny Transports Internationaux ....	7264	Sicri S.A. ....	7288
HRD Luxembourg I ....	7266	Siria S.A. ....	7259
Igepa belux S.à r.l., papier en gros ....	7261	Siti International S.A. ....	7290
Interbis S.A. ....	7261	Sodilux S.A. ....	7261
LB SPV SCA ....	7273	Spirit 2, S.à r.l. ....	7260
Lemu Investments S.A. ....	7285	Ticos Finance S.A. ....	7262
		Vanadium S.A. ....	7267
		Yvelines, S.à r.l. ....	7260

**Metalflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 37.656.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2007005170/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04859. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Perform Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 108.017.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

M. Kaskas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007005172/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04855. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Business Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.  
R.C.S. Luxembourg B 122.613.

STATUTS

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

Monsieur Didrik Eiriksson, directeur de sociétés, né à Reykjavik le 29 avril 1961, matricule n ° 1961 04 29 656, et son épouse Madame

Viktoria Valdimarsdottir, gérante de sociétés, née à Nupur le 9 novembre 1957, matricule n ° 1957 11 09 088, demeurant ensemble à L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que l'organisation de manifestations. Elle peut effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, de sociétés, d'entreprises ou d'opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BUSINESS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Angelsberg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Didrik Eiriksson, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Madame Viktoria Valdimarsdottir, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Déclaration pour le fisc*

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société est à considérer comme société familiale.

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:  
L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Didrik Eiriksson, prénommé.  
La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.  
Le siège est établi à L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Eiriksson, V. Valdimarsdottir, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2006, vol. 620, fol. 24, case 6. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 décembre 2006.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007007130/234/108.

(060140221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

---

#### **Bugs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.929.

#### *Auszug aus der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18. Dezember 2006*

Das Mitglied des Verwaltungsrates Herr Stefan Kähler wird ersetzt durch Herrn Markus Struzyna, wohnhaft in Speestraße 26, D-54290 Trier. Des weiteren tritt Herr Fortunato Oliveira de Frederico von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied zurück. Die Dauer des Mandats des neu ernannten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der jährlichen Gesellschafterversammlung, welche im Jahre 2011 stattfinden wird. Ferner tritt Herr Sefan Kähler als Delegierter des Verwaltungsrates zurück. Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Wasserbillig, den 18. Dezember 2006.

BUGS S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007007128/6195/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05094. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

#### **Anima TV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 72.520.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

M. Kaskas

Administrateur

Référence de publication: 2007005174/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04877. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Bridel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 74.270.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

M. Kaskas

*Administrateur*

Référence de publication: 2007005176/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04872. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 37.039.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

M. Kaskas

*Gérant*

Référence de publication: 2007005178/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04869. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Lybra Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 72.254.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 10 novembre 2006, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Mlle Séverine Desnos à partir du 14 novembre 2006 et Mme Cristina Floroiu à compter du 10 novembre 2006.

2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de M. Riaz Husain et Mme Alma Thomas comme nouveaux administrateurs de la société.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Mademoiselle Sandra Schwinnen

- Monsieur Riaz Husain, employé privé, né le 17 octobre 1952 à Karachi (Pakistan), demeurant professionnellement aux 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Madame Alma Thomas, administrateur de société, né le 2 avril 1971 à Almaty (Kazakhstan), demeurant au 72, Haaps-trooss, L-6661 Born.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

*Pour LYBRA HOLDING S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007005458/759/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05279. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

**Marais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.550.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of December.  
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

THRYN HOLDING S.à r.l., a limited liability company Société à responsabilité limitée, with registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, under the process of registration with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg, here represented by Mrs. Ana Dias, company Director, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

**Title I. Object, Duration, Name, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of MARAIS HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. *Inter vivo*, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. *Mortis causa* the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expiry of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

**Art. 19.** The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

### **Title IV. Dissolution, liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows by:

	Shares
THRYN HOLDING S.à r.l., prenamed, .....	500
Total shares: .....	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.



*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31st December 2006.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

*General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) Mr. Matthijs Bogers, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) The Company is validly bound by the individual signature of the manager.
- 3) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A comparu:

THRYN HOLDING S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Madame Ana Dias, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de MARAIS HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.



## Titre II. - Capital social, Parts sociales

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé. S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## Titre III. - Administration

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
THRYN HOLDING S.à r.l., précitée, .....	500
Total parts sociales: .....	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euro (1.500,- EUR).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Matthijs Bogers, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, est nommée gérant pour une durée indéterminée.
- 2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Dias, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 79, case 5. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006735/202/303.

(060139291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Diexo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 47.948.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2007005179/666/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04866. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**New Fast Mail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.810.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

LUXCOMPTA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007005390/679/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03757. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Siria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 80.008.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 mai 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

*Commissaire:*

- FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

SIRIA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007005461/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Place Ovale, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.264.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

PLACE OVALE, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2007005630/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08167. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**SGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.020.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005633/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Yvelines, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.286.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

YVELINES, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2007005629/683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08170. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Spirit 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.750.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.  
Référence de publication: 2007005631/534/12.  
Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04134. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Interbis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 70.329.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005412/1330/11.  
Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04024. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Sodilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 150, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 26.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005628/619/12.  
Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02951. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Sachem Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 86.522.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005634/534/12.  
Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03171. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Igepa belux S.à r.l., papier en gros, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 1A, rue Baudouin.  
R.C.S. Luxembourg B 16.286.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005632/534/13.  
Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03182. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Oil Tramper S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 84.715.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

S. Paché.

Référence de publication: 2007005645/1197/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, réf. LSO-BX00109. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Ticos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8381 Kleinbettingen, 44, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 80.916.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005626/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02945. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Lillen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 98.214.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005637/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03178. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Audace S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.241.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007005650/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01676. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Duchess III CDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 95.311.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005625/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Léon Weiwiers, les Héritiers, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 22, rue du Kirchberg.  
R.C.S. Luxembourg B 9.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005627/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02939. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Adga Rhea Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.264.

Le bilan abrégé sur la période du 30 juillet 2004 au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005639/1053/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04736. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Bambi S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 39.326.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007005651/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01677. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.



**Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007005641/1729/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04800. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Cristaldistri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 98.870.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005180/7075/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00714. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Heiderscheid Triny Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 22.153.

Im Jahre zweitausendsechs, am vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz in Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

BRANTNER TRANSPORT, GmbH, mit Sitz in Krems a.d. Donau (Österreich), vertreten durch Herrn Walter Brantner, Unternehmer, wohnhaft zu Krems a.d. Donau (Österreich), 27, Wachtbergstrasse, als Geschäftsführer einzeln unterschriftsberechtigt,

hier vertreten durch

Maître Charles Kaufhold,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. November 2006, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden,

alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEIDERSCHEID TRINY TRANSPORTS INTERNATIONAUX, GmbH, mit Sitz zu L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor dem Notar Marthe Thyes-Walch aus Luxemburg am 18. Oktober 1984, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 330 vom 6. Dezember 1984, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 22.153, und deren Satzung mehrmals umgeändert wurde und zum letzten Mal, gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdigen, am 7. Juni 2002, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1217 den 17. August 2002,

fasst folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, nach L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, zu verlegen.

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt des Artikels 4 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 4. erster Abschnitt.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.»

*Dritter Beschluss*

Er setzt die Adresse in L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477 fest.

*Vierter Beschluss*

Sodann hat die Komparentin den Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

1) dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft vierzehntausend achthundert dreiundsiebzig komma einundsechzig (14.873,61) euro beträgt und in sechs hundert (600) Anteile zu je vierundzwanzig komma neunundsiebzig (24,79) euros eingeteilt ist.

2) dass die Komparentin alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft geworden ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von vierzehntausend achthundert dreiundsiebzig komma einundsechzig (14.873,61) euro darstellen und dementsprechend erklärt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

*Fünfter Beschluss*

Die Komparentin ernennt Herrn Siegfried Baroth, Unternehmer, wohnhaft zu D-42277 Wuppertal, Grafenstrasse 7, zum Liquidator.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Kaufhold, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2006, vol. 471, fol. 31, case 6. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 décembre 2006.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007007277/218/57.

(060140411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

**Compagnie de Gestion Foncière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 73.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007005642/1729/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04798. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(060139156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Bart Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.218.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

BART INVESTMENTS S.A.

V. Arno' / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005803/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04452. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**HRD Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.729.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 16 novembre 2006*

L'associé unique de HRD LUXEMBOURG I, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel Van Krimpen, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007005364/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**AD REM European Marketing and Communication Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 154A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 56.480.

Par le présent écrit, je démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société AD REM S.A.

Luxembourg, le 25 août 2006.

F. Rippinger.

Référence de publication: 2007005462/7140/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04730. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Palazzo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.407.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2006 à 15.30 heures a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Johan Eric Vrolijk, conseiller fiscal, né le 18 juin 1959 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant 8, rue du Bois, L-6314 Beaufort, Grand-Duché de Luxembourg à effet du 23 novembre 2006 en remplaçant de Monsieur Willem Jan van de Graaf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2006.

PALAZZO LUXEMBOURG S.A.

J. E. Vrolijk

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007005457/816/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Pro Forum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 154A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.349.

Par le présent écrit, je démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société PRO FORUM S.A.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Référence de publication: 2007005463/7140/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04731. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Montauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 84.764.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007005467/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03525. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

EXTRAIT

Avec effet au 13 novembre 2006, Monsieur Leo Michael John Whelan a démissionné de son poste de gérant de la société MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l.

En date du 13 novembre 2006, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Steen Foldberg en remplacement de Monsieur Leo Michael John Whelan.

Dès lors, le Conseil de Gérance se compose de:

John G. Shane, Global Head of Funding and Liquidity, né le 31 mai 1960 à Sudbury, Canada, avec adresse au 4, World Financial Center, New York, N.Y. 10080, U.S.A.;

Hakan Kjellqvist, Treasurer and Head of Trading, né le 26 mai 1963 à Partille, Suède, avec adresse au 18, rue de Contamines, Genève, 1211 Genève 3, Suisse;

Dominik Schaerer, Managing Director, Swiss Equity Derivatives, né le 6 février 1965 à Niederbipp, Suisse, avec adresse au 23 Stockerstrasse, Zurich 8002, Suisse;

Richard Strudwick, Director, Global Treasury, né le 19 décembre 1969 à Londres, Angleterre, avec adresse au Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ, Angleterre;

Steen Foldberg, Managing Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 296, avenue G. Diederich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007007047/267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Vanadium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007286/231/10.

(060139868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

---

**CIER, Compagnie Internationale des Evènements sur Rails, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.563.

---

 STATUTS

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) Monsieur Jean-Marie Thill, ingénieur technicien, demeurant à L-4241 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

II) Monsieur Thierry Reot, employé privé, demeurant à F-57175 Gandrange, 69, rue du Docteur Stoufflet

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la location de moyens de transport ferroviaire, l'exploitation de wagons-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'organisation d'événements, de manifestations et de fêtes. Elle pourra prendre toute participation directe ou indirecte dans toutes affaires commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles et commerciales, industrielles et financières de nature mobilière ou immobilière lui permettant de réaliser son objet social. Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de COMPAGNIE INTERNATIONALE DES EVENEMENTS SUR RAILS S.à r.l., société à responsabilité limitée, en abrégé CIER, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie Thill, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Thierry Reot, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaires des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession, à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### Titre III.- Gérance

**Art. 13.** Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par un ou plusieurs gérants ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager la société à l'égard de tiers conformément à son objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 19.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation de la gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

#### Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-4242 Esch-sur-Alzette, 13, boulevard Aloyse Meyer.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme:

- a) en qualité de gérant technique:
  - Monsieur Jean-Marie Thill, prénommé.
- b) en qualité de gérant administratif:
  - Monsieur Thierry Reot, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémontrés ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Thill, T. Reot, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 63, case 4. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

M. Thyès-Walch.

Référence de publication: 2007006976/233/165.

(060139524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

#### **Bureau d'Etudes J. Kneip & Associés, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 7.743.

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Victor Jaques, ingénieur, né à Niederpallen, le 26 septembre 1944, demeurant à L-8354 Garnich, 3, rue de la Forêt;

2.- Monsieur Michel Andre, géomètre, né à Crans (Suisse), le 14 juin 1937, demeurant à L-1522 Luxembourg, 9, rue Jules Fischer;

3.- Monsieur Félix Peckels, ingénieur, né à Ettelbruck, le 16 décembre 1958, demeurant à L-9173 Michelbouch, Peckelshaff.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ETUDES J. KNEIP ET ASSOCIES, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, constituée suivant acte sous seing privé, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1967, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1967, volume 274, folio 48, case 11, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 168 du 30 novembre 1967, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière



fois suivant résolutions des associés en date du 21 juin 2002, publié par extrait au Mémorial C, numéro 1470 du 11 octobre 2002, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 7. 743.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Victor Jaaques, prénommé, quatre cents parts sociales, . . . . .	400
2) à Monsieur Michel Andre, prénommé, cinquante parts sociales, . . . . .	50
3) à Monsieur Félix Peckels, prénommé, cinquante parts sociales, . . . . .	50
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

III.- Ensuite, Monsieur Michel Andre, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit les cinquante (50) parts sociales qu'il détient de la Société à Monsieur Félix Peckels, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

En outre, le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction.

V.- Ensuite, les associés Messieurs Victor Jaaques et Félix Peckels, prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

#### Résolution unique

Suite à la susdite cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Victor Jaaques, ingénieur, né à Niederpallen, le 26 septembre 1944, demeurant à L-8354 Garnich, 3, rue de la Forêt, quatre cents parts sociales, . . . . .	400
2.- à Monsieur Félix Peckels, ingénieur, né à Ettelbruck, le 16 décembre 1958, demeurant à L-9173 Michelbouch, Peckelshaff, cent parts sociales, . . . . .	100
Total: cinq cents parts sociales, . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

VI.- Monsieur Victor Jaaques, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare se tenir, au nom de la Société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, sont à charge de la Société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg- Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. Jaaques, M. Andre, F. Peckels, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 30, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 décembre 2006.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007007054/222/74.

(060139036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**EditSoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 106.013.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

*EditSoft S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007005190/7156/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05299. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Avenir Construction SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 114.745.

---

J'ai le regret de vous informer de ma démission en tant qu'Administrateur-délégué et Administrateur de votre société, ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

S. Da Silva Carneiro.

Référence de publication: 2007005416/7047/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07386. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060137923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**"Electricité Innolux S.A.", anciennement "Etablissements Stajnar", Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 100, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 89.209.

---

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 11 décembre 2006 que Maître Gérard A. Turpel a démissionné avec effet au 15 janvier 2007 de son poste d'administrateur de la société ELECTRICITE INNOLUX S.A. (anc. ETABLISSEMENTS STAJNAR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007005414/1324/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04152. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060137948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Pro-Event S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.654.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007005408/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04011. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Bouvy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2734 Luxembourg, 47, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 92.351.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 décembre 2006.

Référence de publication: 2007005447/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03527. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

---

**Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 15 novembre 2006*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Madame Sandrine Mahieu-Dubois et de Monsieur Cédric Biart, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs coopté Monsieur Fernand Eyckmans (résidant professionnellement à L-3372 Leudelage, 46, rue Léon Laval), Administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007007039/7/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Billington Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.329.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007005652/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01678. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**LB SPV SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of December,

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

M<sup>e</sup> Laurent Schummer, attorney at law, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the general partner of LBV SPV SCA, a société en commandite par actions, having its registered office at, 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies section B, under number 121.832, incorporated on 9 November 2006 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of associations have not yet been amended,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the general partner of the Company on 17 November 2006, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into five thousand four hundred (5,400) class A ordinary shares, each with a nominal value of five euro (EUR 5.-) and eight hundred (800) class B ordinary shares, each with a nominal value of five euro (EUR 5.-).

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at one hundred twenty-five million five thousand euro (EUR 125,005,000.-) divided into twenty-five million (25,000,000) class A ordinary shares and one thousand (1,000) class B ordinary shares, each with a nominal value of five euro (EUR 5.-) and that pursuant to the same Article 5, the general partner acting in its capacity as manager of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, which article of the Articles of Association will then be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the general partner, in its board meeting of 17 November 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided, subject to bank confirmation of the availability of relevant subscription monies and upon cancellation of the shareholder's preferential subscription rights, which confirmation and cancellation has occurred on 17 November 2006, an increase of the issued share capital by an amount of one hundred seventy-three thousand six hundred ninety euro (EUR 173,690.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two hundred four thousand six hundred ninety euro (EUR 204,690.-) by the creation of thirty-four thousand seven hundred thirty-eight (34,738) new class A ordinary shares, with a par value of five euro (EUR 5.-), having the same rights and privileges as the already existing class A ordinary shares.

IV. That the general partner of the Company, in its board meeting of 17 November 2006, has accepted the subscription of the total of thirty-four thousand seven hundred thirty-eight (34,738) new class A ordinary shares, together with the payment of a share premium of five euro (EUR 5.-) per share, as follows:

- LB UK RE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in England and Wales under Company No. 05347966 with its registered address located at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom: twelve thousand five hundred thirty-six (12,536) new class A ordinary shares.

- EXISTA HF, a public limited company incorporated under the laws of Iceland with its registered address located at Ärmúli 3, 108 Iceland: nine thousand six hundred ninety-five (9,695) new class A ordinary shares.

- PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg with its registered address located at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg: three thousand eight hundred seventy-eight (3,878) new class A ordinary shares.

- HVB CAPITAL PARTNERS AG, a stock corporation incorporated in Germany with its registered address located at Am Tucherpark 1, 80538 Munich, Germany: three thousand eight hundred seventy-eight (3,878) new class A ordinary shares.

- PARINVEST S.A.S., a société par actions simplifiée with its registered address located at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris France: one thousand nine hundred thirty-nine (1,939) new class A ordinary shares.

- ESCORIAL DEVELOPMENT S.A., a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg with its registered address located at 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg: one thousand nine hundred thirty-nine (1,939) new class A ordinary shares.

- GERSEC TRUST REG., a trust governed by the laws of Liechtenstein with its registered address located at Meierhofstrasse 5, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein: five hundred eighty-two (582) new class A ordinary shares.

- NEWPORT OVERSEAS HOLDINGS INC., a company incorporated in the British Virgin Islands with its registered office located at Offices of Ansbacher (BVI) Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands: two hundred ninety-one (291) new class A ordinary shares.

V. That all these new class A ordinary shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company so that the total amount of three hundred forty-seven thousand three hundred eighty euro (EUR 347,380.-), representing the amount of the above mentioned capital increase (EUR 173,690.-) and the above mentioned share premium (EUR 173,690.-), is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred four thousand six hundred ninety euro (EUR 204,690.-) divided into forty thousand one hundred thirty-eight (40,138) class A ordinary shares, with a nominal value of five euro (5.-) each, which shall be held by the limited partners (associés-commanditaires) and of eight hundred (800) class B ordinary shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each, which shall be held by the general partner (associé-commandité) in representation of its unlimited partnership interest (collectively the «Shares»).»

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de LB SPV SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.832 constituée le 9 novembre 2006 suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

en vertu de l'autorité lui conférée par les résolutions adoptées par le gérant commandité de la Société en date du 17 novembre 2006, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cinq mille quatre cents (5.400) actions ordinaires de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) et huit cents (800) actions ordinaires de catégorie de B, ayant chacune une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent vingt-cinq millions et cinq mille euros (EUR 125.005.000,-), représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ordinaires de catégorie A et mille (1.000) actions ordinaires de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) et qu'en vertu du même Article 5, l'associé commandité en sa qualité de gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital de la Société, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que l'associé commandité de la Société, en sa qualité de gérant de la Société, par sa décision du 17 novembre 2006, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé, suivant annulation du droit préférentiel de souscription des actionnaires et sous réserve de la confirmation par la banque de la disponibilité des fonds de souscription, laquelle confirmation et annulation est intervenue le 17 novembre 2006, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 173.690,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 204.690,-) par la création et l'émission de trente-quatre mille sept cent trente-huit (34.738) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de gérance de l'associé commandité de la Société, lors de sa réunion du 17 novembre 2006, a accepté la souscription de la totalité des trente-quatre mille sept cent trente-huit (34.738) nouvelles actions ordinaires de catégorie A, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de cinq euros (EUR 5,-) par action comme suit:

- LB UK RE HOLDINGS LIMITED, une société constituée en Grande-Bretagne et Pays de Galles sous le numéro de société 05347966 ayant son siège social à 25 Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume-Uni: douze mille cinq cent trente-six (12.536) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- EXISTA HF, une société constituée en Islande, ayant son siège social à Ármúli 3, 108 Islande: neuf mille six cent quatre-vingt-quinze (9.695) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg: trois mille huit cent soixante dix-huit (3.878) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- HVB CAPITAL PARTNERS AG, une société anonyme constituée en Allemagne ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 Munich, Allemagne: trois mille huit cent soixante-dix-huit (3.878) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- PARINVEST S.A.S, une société par actions simplifiée ayant son siège social à 83, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France: mille neuf cent trente-neuf (1.939) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- ESCORIAL DEVELOPMENT S.A., société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg: mille neuf cent trente-neuf (1.939) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- GERSEC TRUST REG., une fondation constituée au Liechtenstein ayant son siège social à Meierhofstrasse 5, FL-9490, Vaduz, Liechtenstein: cinq cent quatre-vingt-deux (582) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

- NEWPORT OVERSEAS HOLDINGS INC., une société constituée aux îles vierges britanniques ayant son siège social à Offices of Ansbacher (BVI) Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques: deux cent quatre-vingt-onze (291) nouvelles actions ordinaires de catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions ordinaires de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société de sorte que la somme de trois cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 347.380,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social (EUR 173.690,-) et de la susdite prime d'émission (EUR 173.690,-), se trouve dès

à  
justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit décrite ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis est fixé à deux cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 204.690,-), représenté par quarante mille cent trente-huit (40.138) actions ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et huit cents (800) actions ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société (ensemble les «Actions»).»

#### Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 56, case 12. — Reçu 3.473,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007006959/220/120.

(060139629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

#### Next Adventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 7, Bisserwée.

R.C.S. Luxembourg B 122.560.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Steve Federspiel, employé privé, né à Luxembourg, le 2 janvier 1975, demeurant à L-5535 Moutfort, 14, Soibelwee.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

#### Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de NEXT ADVENTURE S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration. Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.



## Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III.- Administration et gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.



**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

##### *Souscription et libération des parts sociales*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Steve Federspiel, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1238 Luxembourg, 7, Bisservée.
- 2.- Monsieur Steve Federspiel, employé privé, né à Luxembourg, le 2 janvier 1975, demeurant à L-5535 Moutfort, 14, Soibelwee, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2006, vol. 539, fol. 96, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006974/231/131.

(060139443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

#### **Magine, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 1, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.564.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Wim d'Halleweyn, management consultant, demeurant à L-1255 Luxembourg, 1, rue de Bragance, Ici représenté par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust, En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 novembre 2006,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que son mandant a déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MAGINE.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille (30.000,-) Euros, représenté par trois cents (300) parts sociales, d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de trente mille (30.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Wim d'Halleweyn, préqualifié.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil sept.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cent quatre-vingts (1.480,-) Euros.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-1255 Luxembourg, 1, rue de Bragance.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 21, case 8. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007006977/232/106.

(060139525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

#### **Lure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.553.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. - La société anonyme de droit italien SOLOFID S.p.A., ayant son siège social à I-25100 Brescia, Via San Giovanni Bosco, 15/B (Italie), Registre de Commerce de Brescia numéro BS00273013173.

2. - Monsieur Lorenzo Conti, dirigeant, né à Gênes (Italie), le 18 juin 1951, demeurant à I-25100 Brescia, Via Brentana, 9 (Italie).

Tous les deux sont ici représentés par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

- Que la société à responsabilité limitée LURE S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.553, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1222 du 19 novembre 2003.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article seize des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2006, vol. 539, fol. 65, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006957/231/52.

(060139659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**MG Property Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.047.

—  
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, JUNEHURST LIMITED, associée unique de la société, a transféré la totalité de ses 40.000 parts à TRUST COMPANY LIMITED ayant son siège social à Level 4, 35 Clarence Street, Sydney, NSW 2000, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007006997/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Lemu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

In the year two thousand and six, on the first day of the month of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) LEMU INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.634, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, of June 30, 2006, published in the Mémorial C number 1677 of September 7, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary, on October 31, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally at Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 1,575,000.- in order to raise it from the amount of EUR 456,000.- to EUR 2,031,000.- by the issue of 1,575 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the minority shareholder, the company PHUT HOLDING Ltd, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93775, of its preferential subscription right.

3. Subscription of the 1,575 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the majority shareholder, the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93.774, and full payment of said shares by contribution in cash of EUR 1,575,000.-.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the company is fixed at two million and thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) divided into two thousand and thirty-one (2,031) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.».

5. Resignation of MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., as directors and discharge.

6. Appointment of Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Philippe Toussaint, company director, born in B-Arlon, on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Alberto Bollea, company director, born in I-Biella, on January 28, 1966, residing at I-Cesano Boscone (MI), Via A Grandi No. 4, as directors until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2012.

7. Appointment of Mr Alberto Bollea pre-named, as chairman of the board of directors.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The corporate capital is increased by an amount of one million five hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 1,575,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and fifty-six thousand Euro (EUR 456,000.-) to two million and thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-), by the issue of one thousand five hundred and seventy-five (1,575) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The minority shareholder having waived its preferential subscription right, the majority shareholder, the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93774, represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the one thousand five hundred and seventy-five (1,575) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to entirely pay up each such new shares by a contribution in cash of one million five hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 1,575,000.-).

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The contribution in cash of an amount of one million five hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 1,575,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company LEMU INVESTMENTS S.A.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The subscribed capital of the company is fixed at two million and thirty-one thousand Euro (EUR 2,031,000.-) divided into two thousand and thirty-one (2,031) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.».

#### *Third resolution*

The resignation of MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., as directors is accepted and discharge is given to the latter for the performance of their mandate.

Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Philippe Toussaint, company director, born in B-Arlon, on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Alberto Bollea, company director, born in I-Biella, on January 28, 1966, residing at I-20090 Cesano Boscone (MI), Via A Grandi No. 4, are appointed as directors until the end of the annual meeting of shareholders of the year 2012.

*Fifth resolution*

Mr Alberto Bollea, pre-named, is appointed as chairman of the board of directors.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at eighteen thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMU INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.634, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1677 du 7 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 1.575.000,- pour le porter de son montant de EUR 456.000,- à EUR 2.031.000,- par l'émission de 1.575 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société PHUT HOLDING Ltd, avec siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93775, à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 1.575 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire majoritaire, la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, avec siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93774, et libération intégrale desdites actions par apport en espèces de EUR 1.575.000,-.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions trente et un mille Euros (EUR 2.031.000,-) représenté par deux mille trente et une (2.031) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.»

5. Démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., de leur mandat d'administrateur et décharge.

6. Nomination de Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à B-Arlon, le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Alberto Bollea, administrateur de sociétés, né à I-Biella, le 28 janvier 1966, demeurant à I-Cesano Boscone (MI), Via A Grandi nr. 4, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.



7. Nomination de Monsieur Alberto Bollea, prénommé, comme président du conseil d'administration.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté d'un montant d'un million cinq cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.575.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre cent cinquante-six mille Euros (EUR 456.000,-) à deux millions trente et un mille Euros (EUR 2.031.000,-), par l'émission de mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'actionnaire majoritaire, la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, avec siège à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93774

représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, déclare souscrire toutes les mille cinq cent soixante-quinze (1.575) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en espèces d'un million cinq cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.575.000,-).

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le versement en numéraire d'un montant d'un million cinq cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.575.000,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société LEMU INVESTMENTS S.A.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital souscrit de la société est fixé à deux millions trente et un mille Euros (EUR 2.031.000,-) représenté par deux mille trente et une (2.031) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune. ».

#### *Troisième résolution*

La démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., de leur mandat d'administrateur est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à B-Arlon, le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Alberto Bollea, administrateur de sociétés, né à I-Biella, le 28 janvier 1966, demeurant à I-20090 Cesano Boscone (MI), Via A Grandi nr. 4, sont nommés comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

#### *Sixième résolution*

Monsieur Alberto Bollea, prénommé, est nommé comme président du conseil d'administration.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à dix-huit mille cinq cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2006, vol. 540, fol. 10, case 12. — Reçu 15.750 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006952/231/180.

(060139721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Lemu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

In the year two thousand and six, on thirty-first day of the month of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) LEMU INVESTMENTS S.A., with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.634, (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, of June 30, 2006, published in the Mémorial C number 1677 of September 7, 2006.

The meeting is declared open by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally at Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's capital to the extent of EUR 425,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 456,000.- by the issue of 425 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver by the minority shareholder, the company PHUT HOLDING Ltd, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93775, of its preferential subscription right.

3. Subscription of the 425 new shares with a nominal value of EUR 1,000.- each by the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93774, and full payment of said shares by contribution in kind to the extent of EUR 425,000.- of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, prenamed, and deriving from a loan granted by the latter to the Company, consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the company is fixed at four hundred fifty-six thousand Euro (EUR 456,000.-), divided into four hundred fifty-six (456) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of four hundred twenty-five thousand Euro (EUR 425,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four hundred fifty-six thousand Euro (EUR 456,000.-), by the issue of four hundred twenty-five (425) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The minority shareholder having waived its preferential subscription right to the extent required by law, the majority shareholder,

the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, and registered at the Jersey Financial Services Commission under number 93.774, represented by Mr David Sana, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the four hundred twenty-five (425) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to entirely pay up each such new share by a contribution in kind to the extent of four hundred twenty-five thousand Euro (EUR 425,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company to the company EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, prenamed, and deriving from a loan granted by the latter to the Company, consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

A valuation report has been drawn-up by the public limited company DELOITTE S.A., with its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, wherein the contribution in kind to the extent of four hundred twenty-five thousand Euro (EUR 425,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 425 ordinary shares of par value EUR 1,000.- each to be issued without share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

The report, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 5. (paragraph 1)** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred fifty six thousand Euro (EUR 456,000.-), divided into four hundred fifty-six (456) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand one hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMU INVESTMENTS S.A., avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.634, (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1677 du 7 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 425.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 456.000,- par l'émission de 425 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, la société PHUT HOLDING Ltd, avec siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93775, à son droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des 425 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, avec siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93774, par un apport en nature à hauteur de EUR 425.000,- d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, préqualifiée, et provenant d'un prêt consenti par cette dernière à la Société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent cinquante-six mille euros (EUR 456.000,-), représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent cinquante-six mille euros (EUR 456.000,-), par l'émission de quatre cent vingt-cinq (425) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription - Paiement*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel dans la mesure requise par la loi, l'actionnaire majoritaire,

la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée à la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 93774,

représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé, déclare souscrire toutes les quatre cent vingt-cinq (425) actions nouvelles par un apport en nature à hauteur de quatre cent vingt-cinq mille (EUR 425.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société à la société EUROPA IMMOBILIARE No.1 JERSEY FINANCE LIMITED, préqualifiée, et provenant d'un prêt consenti par cette dernière à la Société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société anonyme DELOITTE S.A., avec siège à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, par lequel l'apport en nature à hauteur de EUR 425.000,- d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 425 ordinary shares of par value EUR 1.000,- each to be issued without share premium.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent cinquante-six mille euros (EUR 456.000,-), représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cent euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2006, vol. 539, fol. 66, case 6. — Reçu 4.250 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006950/231/153.

(060139721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**B.T.S.- Belltell Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.641.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 décembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006834/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02970. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060138544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Sicri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.827.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICRI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.827, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 345 du 27 juillet 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 60 du 7 février 1997,

- par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 115 du 5 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de décembre à 14.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de décembre à 14.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 12 décembre 2006 à 14.00 heures.

*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de décembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2006, vol. 539, fol. 65, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007006955/231/85.

(060139702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**R.G.R.B. International S.A., Société Anonyme,**

(anc. Siti International S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.218.

L'an deux mille six, le vingt novembre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SITI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 17218,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, le 20 décembre 1979, publié au Mémorial C de 1980, page 1966, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 15501.

L'assemblée est présidée par M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 50.840 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société SITI INTERNATIONAL S.A. en R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A. et modification conséquente de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.»

2. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer, avec effet à ce jour, la dénomination de la société de SITI INTERNATIONAL S.A. en R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.,

et modifie en conséquence l'article premier des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

version anglaise

**Art. 1.** There exist a company under the name of R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.

traduction française

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.»

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: D. Audia, S. Jacquet, S. Bravetti, J. Delvaux.



Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 22, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007006875/208/70.

(060139157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**OIH Environnement Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 119.584.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73673 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Florent Trouiller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney, given in Rio, on 21 November 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of OIH ENVIRONNEMENT HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119584, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer then acting in replacement of the undersigned notary, dated 13 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2032 of 30 October 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that he may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 11, paragraphs 1 and 5 of the articles of association of the Company.
2. Appointment of Mr. Luc Muller as manager of the Company; and
3. Attribution of A and B signatory powers to the managers of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 11, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If several managers have been appointed, each manager will be given either an A or B signatory power. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.»

The Sole Shareholder further resolves to amend the article 11, paragraph 5 of the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of a manager having an A signatory power or by the joint signature of a manager having an A signatory power and a manager having a B signatory power or by the joint signature of two managers having a B signatory power. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Luc Muller, born on 28 March 1966, in Strasbourg (France) residing at 82, Bayshore Road 16-31 469993 Singapur, as manager of the Company with effect from the day of the present meeting and for an unlimited duration.



The Sole Shareholder resolves to attribute the following signatory powers to the Company's managers:

- Mr. Ulrich Otto: A signatory power, effective as of the day of the present meeting;
- Mr. Daniel Zenaty: B signatory power, effective as of the day of the present meeting; and
- Mr. Luc Muller: B signatory power, effective as of the day of the present meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73673 (l'Associé Unique),

ici représentée par Florent Trouiller, avocat,

en vertu d'une procuration donnée à Rio, le 21 novembre 2006,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée OIH ENVIRONNEMENT HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119584, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer agissant alors en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2032 du 30 octobre 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11, paragraphes 1<sup>er</sup> et 5 des statuts de la Société.
2. Nomination de M. Luc Muller en tant que gérant de la Société; et
3. Attribution des pouvoirs de signature A et B aux gérants de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été désignés, chaque gérant aura soit un pouvoir de signature A soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.»

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11, paragraphe 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ou par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B ou par la signature conjointe de deux gérants ayant un pouvoir de signature B. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Luc Muller, né le 28 mars 1966, à Strasbourg (France) résidant au 82, Bayshore Road 16-31 469993 Singapour, en tant que gérant de la Société avec effet au jour de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

L'associé Unique décide d'attribuer les pouvoirs de signature suivants aux gérants de la Société:

- Monsieur Ulrich Otto: pouvoir de signature A, avec effet au jour de la présente assemblée;
- Monsieur Daniel Zenaty: pouvoir de signature B, avec effet au jour de la présente assemblée; et
- Monsieur Luc Muller: pouvoir de signature B, avec effet au jour de la présente assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: F. Trouiller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 55, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007006947/230/123.

(060139735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

### **Blusea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.566.

### STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BLUESEA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III.- Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

**Art. 18.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites par la société anonyme ADVISA S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

#### *Réunion en Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2006, vol. 362, fol. 94, case 5. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007006742/201/122.

(060139527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---